

CANADA
Province de Québec
Municipalité régionale de comté de La
Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 7 juin 2021 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse
M. Jacques Rodgers, conseiller
M. Gilles Richard, conseiller
M. Éric Bélanger, conseiller
Mme Julie Paiement, conseillère

Mme. Nathalie, directrice adjointe fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

La séance ordinaire du 7 juin fut tenue à huis clos à cause des mesures de la pandémie Covid-19.

Elle est enregistrée et disponible au public.

Ouverture de la séance ordinaire

Séance ordinaire du 7 juin 2021 à 19h00
Centre Jean-Guy Prévost
1508, route Transcanadienne, Grand-Remous

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance ordinaire
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 000-04** Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipaux

- 110-01** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
- 110-02** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021

130 Gestion financière et administrative

- 130-01** Adoption des comptes payés de mai 2021
- 130-02** Adoption des comptes dus de mai 2021
- 130-03** Adoption des salaires de mai 2021
- 130-04** Vote par correspondance
- 130-05** Don – Fondation québécoise du cancer
- 130-06** Demande de bourse
- 130-07** Rémunération du personnel électoral
- 130-08** Publicité cahier des villégiateurs
- 130-09** Remerciements à nos employés et au bénévole
- 130-10** Adoption de la lettre d'entente 2021-01
- 130-11** Appui à la résolution CA-2021-06-03, découverte des restes de 215 enfants

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01** Réduction de vitesse – Chemin Pont-Rouge (Retiré)

300 - TRANSPORT

- 300-01** Ralentisseurs de vitesse
- 300-02** Réparation des épandeurs
- 300-03** MTQ – chemin Baskatong
- 300-04** Avis de motion – chemin Ste-Famille et chemin Pont-Rouge
- 300-05** Projet règlement chemin Ste-Famille et chemin Pont-Rouge

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-01** Collectes des encombrants

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 500-01** Demande de subvention
- 500-02** Appui à Fortierville

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01** Adoption des modifications au règlement 2011-2802-215
- 600-02** Adoption du deuxième projet de règlement # 2021-004-324
- 600-03** Adoption du deuxième projet de règlement # 2021-005-325

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

- 700-01** Demande de subvention – Sentier pédestre
- 700-02** Programme d'aide financière aux bibliothèques (Reporté)
- 700-03** Rémunération de la préposée à la bibliothèque
- 700-04** Achat d'un boyau de 100 pieds pour laveuse à pression (Station de lavage de bateau)

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 –Ajournement de la séance ordinaire

O-070621-133 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue soit par courriel ou par téléphone.

Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

O-070631-134 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 à 19h

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 à 19h soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070621-135 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021 à 19h

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021 à 19h soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070621-136 Présentation des comptes payés de mai 2021

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les comptes payés de mai 2021 soient adoptés, au montant de **137 249.96\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070621-137 Présentation et adoption des comptes à payer de mai 2021

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes dus de mai 2021 soient adoptés, au montant de **38 255.27\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070621-138 Présentation et adoption des salaires payés de mai 2021

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les salaires payés de mai 2021 soient adoptés, au montant de **43 646.79\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070621-139 Vote par correspondance, certaines catégories

ATTENDU QUE le projet de loi n° 85, 2021, c8 prévoit la possibilité d'établir des conditions et des modalités additionnelles d'exercice de vote par correspondance pour les électeurs qui font partie de ces catégories;

- Incapables de se déplacer pour des raisons de santé et leurs proches aidants domiciliés à la même adresse;

- Dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de la santé publique en raison de la pandémie (s'il y a lieu);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu la municipalité de Grand-Remous accepte le vote par correspondance pour les électeurs rencontrant ces modalités et qui en font la demande tout en fournissant la preuve adéquate.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070621-140 Don à la Fondation québécoise du cancer

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu qu'un don de 250.00\$ soit envoyé à la Fondation québécoise du cancer.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070621-141 Demande de bourse

ATTENDU QU'une demande de bourse fut reçue de la part de madame Anne-Stéphanie Aubé, représentant la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau;

ATTENDU QUE la municipalité désire encourager les jeunes à poursuivre leurs études postsecondaires;

ATTENDU QUE la municipalité participe annuellement à la remise de bourses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu de contribuer une somme de 200.00\$ pour l'année 2020-2021 dont une pour la persévérance scolaire de 100\$ et l'autre pour l'implication dans la vie étudiante de 100\$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060721-142 **Rémunération du personnel électoral**

ATTENDU QU'Élections Québec a publié dans la Gazette officielle du Québec un tableau expliquant la rémunération du personnel électoral en vue des élections du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que la municipalité de Grand-Remous rémunèrera le personnel électoral selon le tableau soumis par Élections-Québec.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060721-143 **Publicité – Cahier des villégiateurs**

ATTENDU QUE le conseil désire promouvoir l'attrait touristique dans la région;

ATTENDU QUE la CCMVG imprime déjà depuis 4 années un cahier spécial à l'attention des villégiateurs afin de faire la promotion des commerces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que la municipalité réserve un espace publicitaire de format ½ page payé au coût de 625.00\$ plus les taxes applicables.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060721-144 **Remerciements à nos employés et au bénévole**

ATTENDU QUE la force de la nature nous a causé de gros ennuis sur le chemin Harry-Johns le 14 mai dernier causant un lessivage de chemin;

ATTENDU QUE le personnel de la municipalité en voirie, on prit en charge la situation avec une grande rapidité et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu de remercier le contribuable, monsieur John Séguin, pour son soutien et ses efforts afin de s'assurer de la sécurité des résidents du chemin Harry-Johns et un remerciement au chef d'équipe, monsieur Pierre Lefebvre, pour son dévouement pour la municipalité ainsi que la rapidité et la qualité de son travail.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060721-145 Adoption de la lettre d'entente # 2021-01

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'adopter la lettre d'entente #2021-01, tel que rédigée.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060721-146 Appui à la résolution CA-2021-06-03 - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu,

QUE la municipalité de Grand-Remous joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

200-01 – POINT RETIRÉ

O-070621-147 Ralentisseurs de vitesse

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande verbale concernant la vitesse sur le chemin Ste-Famille;

ATTENDU QU'une solution afin de ralentir la vitesse est l'installation de dos d'âne;

ATTENDU QUE des prix furent demandés à deux compagnies différentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser l'achat de 6 unités de 6 pieds de longueur de la compagnie Martech au montant de 137.50\$ chacun plus les taxes applicables.

Il est à noter qu'il y aura deux ralentisseurs de vitesse qui seront installés sur le chemin Pauzé près de l'école pour la protection des enfants.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070621-148 **Réparations d'épandeurs**

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires sur les épandeurs des camions 10 roues;

ATTENDU QUE le chef d'équipe a demandé une soumission à Machinerie Forget;

ATTENDU QUE notre personnel a les connaissances nécessaires à la réparation exigée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le conseil autorise l'achat en pièces détachées au montant de 1 859.76\$ plus taxes pour chacun des camions 10 roues.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070621-149 **Travaux – Chemin Baskatong**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a annoncé au printemps 2020 que d'importants travaux seraient effectués sur le chemin Baskatong en 2020 et 2021, et estimés à environ 10.5 millions;

ATTENDU QU'une partie des travaux ont été réalisés en 2020 tel que prévu;

ATTENDU QUE certaines rumeurs ont circulé au printemps 2021, à l'effet qu'il n'y aurait pas de continuité des travaux à l'été 2021;

ATTENDU QUE le conseil de Grand-Remous a mis beaucoup d'efforts dans ce dossier qui date de plusieurs années;

ATTENDU QUE suite à ces rumeurs, le conseil a contacté rapidement le bureau régional du MTQ afin de s'informer des allégations entendues;

ATTENDU QU'en date du 4 mai 2021, le directeur général de l'Outaouais, monsieur François Asselin, confirmait par courriel que, à la lumière des vérifications effectuées auprès de la direction responsable du projet, il est prévu que ces travaux soient effectués l'an prochain (2022), monsieur fait référence à un milieu humide qui nécessite une certification d'autorisation environnementale;

ATTENDU QUE le conseil de Grand-Remous a manifesté son mécontentement et sa déception dans une lettre envoyée à monsieur Asselin le 13 mai dernier;

ATTENDU QUE chaque semaine, la municipalité reçoit des plaintes de gens qui circulent sur ce chemin avec des véhicules motorisés d'une valeur énorme;

ATTENDU QUE la mairesse reçoit régulièrement des appels téléphoniques de personnes très agressives et parfois menaçantes;

ATTENDU QUE des témoins oculaires ont aperçu des employés du MTQ en train de réparer des nids de poules selon le système "un, j'en passe un, etc."

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu qu'une demande officielle soit faite au ministère concerné par le certificat d'autorisation du milieu humide d'accélérer le processus afin de permettre la réalisation des travaux tel qu'annoncés au printemps 2020.

Également, que cette résolution mentionne que le conseil de Grand-Remous demande au directeur régional du MTQ d'appuyer leur demande d'accélération auprès du MELCC.

Une copie de cette résolution sera envoyée au député, monsieur Robert Bussière, ainsi qu'au ministre du Transport, monsieur François Bonnardel ainsi qu'à la direction régionale du MELCC et du MTQ.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Jacques Rodgers** afin de régler la vitesse à 50 Km/h sur le chemin Ste-Famille et sur le chemin Pont-Rouge.

Dépôt du projet de règlement – Limite de vitesse chemin Ste-Famille et chemin Pont-Rouge

Projet donné par **Jacques Rodgers** "nul ne peut conduire un véhicule routier excédant 50 Km/h sur le chemin Ste-Famille et sur le chemin Pont-Rouge, pour la section qui n'est pas à 30 Km/h.

Quiconque contrevient à cet article, commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 et 516.1 du Code de sécurité routière.

O-060721-150 Collecte des encombrants

ATTENDU QUE le conseil a fixé deux dates pour la collecte des encombrants, soient le 17 juin et le 14 octobre 2021;

ATTENDU QUE suite à une demande des coûts, l'entrepreneur Transport RLS a déposé un document identifiant les coûts à 8 000\$ plus taxes, ce qui représente une dépense nette de 8 398\$;

ATTENDU QU'une somme de 4 326\$ est réservée au budget 2021, ce qui occasionnera un déficit à ce poste de 4 072\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accepter l'offre de Transport RLS au montant de 8 000\$ plus les taxes.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060721-151 Demande de subvention – Saines habitudes de vie

ATTENDU QUE Espace Muni invite l'ensemble des municipalités, en partenariat avec un OBNL à présenter des initiatives visant l'adoption ou le maintien de saines habitudes de vie chez les personnes âgées;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, le gouvernement du Québec fait des appels de projets et peut subventionner un maximum de 10 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité se joint comme partenaire à l'OBNL "Grand-Remous en Action" afin de présenter un projet totalisant 13 000\$ et une demande de subvention au montant de 10 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que la municipalité de Grand-Remous en partenariat avec "Grand-Remous en Action" dépose un projet de saines habitudes de vie, afin de contribuer au maintien de la santé et de l'autonomie des aînés, ainsi qu'à la prévention des maladies chroniques.

Il est également résolu que la mairesse madame Jocelyne Lyrette, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060721-152 Appui à la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE le dévoilement de la première charte municipale pour la protection de l'enfant présentée par la municipalité de Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative, les municipalités sont invitées à adopter la charte municipale pour la protection de l'enfant afin de lancer un fort message indiquant qu'elles adhèrent aux valeurs de la bienveillance;

CONSIDÉRANT QUE l'appel lancé par la FQM pour que les municipalités appuient cette initiative municipale;

CONSIDÉRANT QUE par cet appui, les municipalités démontrent leur engagement à contribuer à l'effort collectif afin d'assurer un filet de protection autour des enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que la municipalité de Grand-Remous appui l'initiative de la municipalité de Fortierville pour le dévoilement de la première charte municipale pour la protection de l'enfant.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070621-153 Adoption des modifications au règlement # 2021-2802-215

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Jacques Rodgers lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

ATTENDU QUE le premier projet de modification a été déposé par le conseiller Jacques Rodgers lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les modifications au règlements #2011-2802-215 soient adoptées tel que déposées.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Adoptée le 17 janvier 2011

Numéro : 2011-2802-215

La loi nous oblige à effectuer les modifications avant le 25 juin, ainsi

- Article 1.6 Fournisseur :

Nouveau texte :

Inclure des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Estimation des coûts – remplacement 100 000\$ par 105 700\$.

- **Article 2.1.1**

Remplacer 100 000\$ par 105 700\$

- **Chapitre 4, article 4.1**

Remplacer 25 000\$ à 99 999\$ par 25 000\$ à 105 700\$

- **Chapitre 5**

Remplacer 100 000\$ et plus par 105 700\$ et plus.

O-070621-154 Adoption du deuxième projet de règlement # 2021-004-324

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le deuxième projet de règlement #2021-004-324 soit adopté tel que déposé.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-004-324

**DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 074
CHAPITRE XV ARTICLE 15.5 EN VUE
D'AUTORISER 3 ENSEIGNES POUR LES USAGES
COMMERCIALE, INDUSTRIEL ET RÉCRÉATIF ;**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère Audrey Robitaille lors d'une séance ordinaire du 6 avril 2021, afin de modifier le règlement no 074 pour permettre 3 enseignes pour les commerces ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement est adopté le 3 mai 2021 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 074 est entré en vigueur le 25 janvier 1993 ;

ATTENDU QUE ce règlement de zonage autorise seulement 2 enseignes par terrain commercial » ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser l'usage de 3 enseignes par terrain commercial, industriel ou récréatif ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète le règlement suivant modifiant le règlement de zonage numéro 074

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 ARTICLE DE ZONAGE

L'article 15.5 du règlement de zonage numéro 074 est modifié afin de permettre l'installation de 3 enseignes, le tout comme il apparaît au plan de zonage annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À GRAND-REMOUS, QUÉBEC, ce 7^e jour du mois de juin 2021.

Jean-Marie Gauthier
Directeur Général

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Avis de motion :	6 avril 2021
Adoption du premier projet de règlement :	3 mai 2021
Consultation publique écrite :	12 mai 2021
Adoption du deuxième projet de règlement :	7 juin 2021
Approbation de la MRC :	
Adoption du troisième projet de règlement :	
Avis publique :	
Entré en vigueur du règlement :	

O-070621-155 Adoption du deuxième projet de règlement # 2021-005-325

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le deuxième projet de règlement # 2021-005-325 soit adopté tel que déposé.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-005-325

**DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 074 EN VUE D'AUTORISER UN USAGE
DANS LA ZONE A-136**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère AUDREY ROBITAILLE, lors d'une séance ordinaire du 6 avril 2021, afin de modifier le règlement no 074 pour y ajouter l'usage h15 dans la zone A-136 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement est adopté le 3 mai 2021

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 074 est entré en vigueur le 25 janvier 1993 ;

ATTENDU QUE ce règlement de zonage n'autorise pas l'usage h15« maison intergénérationnelle » dans la « zone A-136 » ;

ATTENDU QUE l'article 4.12 du règlement de la CPTAQ autorise les maisons intergénérationnelles sur terre agricole ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser l'usage h15« maison intergénérationnelle » dans la « zone A-136 » ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète le règlement suivant modifiant le règlement de zonage numéro 074.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage du règlement de zonage numéro 074 est modifié afin d'ajouter l'usage « h15 » dans la zone A-136 » le tout comme il apparaît au plan de zonage annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À GRAND-REMOUS, QUÉBEC, ce 7^e jour du mois de juin 2021.

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Avis de motion : 6 avril 2021
Adoption du premier projet de règlement : 3 mai 2021
Consultation publique écrite : 12 mai 2021
Adoption du deuxième projet de règlement : 7 juin 2021
Approbation de la MRC :
Adoption du troisième projet de règlement :
Avis public :
Entrée en vigueur du règlement :

O-070621-156 Programme d'aide financière – Sentier et sites de pratique d'activités en plein air

ATTENDU QUE la municipalité désire créer un petit sentier pédestre près du parc multigénérationnel et multifonctionnel;

ATTENDU QU'une aide financière pouvant aller jusqu'à 80% est présentement disponible au PSSPA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu qu'une demande d'aide financière soit déposée au ministère de l'Éducation et d'autoriser le directeur général à signer toute la documentation nécessaire à cette demande.

Il est également résolu de confier le mandat de préparation au PERO.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

700-02 – POINT REPORTÉ

O-070621-157 Rémunération – Préposée à la bibliothèque

ATTENDU QUE le titre d'emploi n'est pas inclus à la convention collective en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des recherches ont eu lieu via d'autres municipalités concernant le salaire relié au responsable de la bibliothèque;

ATTENDU QUE le conseil a procédé à la nomination de madame Ginette Céré au titre d'emploi "préposée à la bibliothèque" et que ce titre est accepté par le syndicat local;

ATTENDU QU'après avoir pris connaissance des salaires payés par d'autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que la préposée à la bibliothèque soit intégrée au salaire horaire de 17.94\$ pour l'année 2021.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070621-158 Achat d'une machine à pression

ATTENDU QUE l'AFC n'offre plus le service de lavage de bateau;

ATTENDU QU'il est important pour la municipalité qu'un tel service soit offert aux utilisateurs des plans d'eau sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser l'achat d'une machine à pression munie d'un boyau de 100 pieds, tel que la soumission de Pièces Léon Grenier au montant de 1268.00\$ plus les taxes applicables.

Cette machine pourra également être utilisée par le service de la voirie et le service incendie.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070621-159 Ajournement de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit ajournée au mercredi 23 juin 2021 à 8 heures. Il est 19h27 précisément.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée et signée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.